



Retombées du budget fédéral pour les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal

Le transfert de la taxe d'accise fédérale sur l'essence pour la CMM :
77,5 M\$ en 2005-2006 et 258 M\$ à partir de 2009-2010

Le budget fédéral 2005-2006 réserve aux municipalités du pays une somme de 600 M\$ provenant de la taxe d'accise fédérale sur l'essence. Cette somme atteindra 2 milliards de dollars en 2009-2010 et restera à ce niveau indéfiniment.

Tableau 1 - Montant de la taxe d'accise fédérale sur l'essence qui sera versé aux villes du Canada et de la CMM

	2005-2006 M \$	2006-2007 M \$	2007-2008 M \$	2008 - 2009 M \$	2009-2010 et suivantes M \$
Canada	600,0	600,0	800,0	1 000,0	2 000,0
CMM	77,5	77,5	103,4	129,2	258,4

Des revenus destinés au financement d'infrastructures durables et respectueuses de l'environnement

Le gouvernement fédéral a indiqué que cette nouvelle source de revenus devrait servir : « [...] pour des dépenses d'immobilisations pour l'infrastructure municipale durable et respectueuse de l'environnement. Dans chacun des grands centres urbains, les investissements viseront principalement une ou deux des priorités suivantes : le transport en commun, le traitement de l'eau potable et des eaux usées, les systèmes énergétiques de quartier et le traitement des déchets solides ».

L'attention se tourne maintenant du côté du gouvernement du Québec avec lequel les municipalités devront conclure une entente pour définir les règles de partage de nouveaux revenus que le gouvernement fédéral leur destine. Rappelons que la Communauté demande au gouvernement du Québec que les sommes provenant de la taxe d'accise fédérale sur les carburants servent à assurer, d'une part, la mise en place d'un programme tripartite d'infrastructures et, d'autre part, le financement d'immobilisations en matière de transport en commun.

La position de la Communauté sur la formule de répartition des revenus de la taxe d'accise fédérale sur les carburants

La position défendue par la Communauté depuis quelques mois, et réitérée unanimement par le Conseil le 17 février 2005, est de répartir les revenus de la taxe d'accise fédérale sur les carburants selon la formule 25-75. Ainsi, 25 % des revenus de la taxe d'accise seraient réservés au transport en commun et répartis sur la base de l'achalandage. L'autre 75 % serait réservé aux infrastructures de base des municipalités (égouts, aqueducs et voirie municipale) et réparti sur la base de la population.

Tirer parti des nouveaux revenus pour mettre en place un programme tripartite visant la remise à niveau des infrastructures de base des municipalités

Pour le volet infrastructures, les municipalités de la CMM pourront compter sur des revenus annuels de 47,8 M\$ dès cette année. Ces revenus atteindront 159,5 M\$ en 2009 et se maintiendront à ce niveau les années suivantes.

Rappelons que la Communauté souhaite que le gouvernement du Québec et les municipalités profitent de cette contribution afin d'investir jusqu'à concurrence de 600 M\$ annuellement dans leurs infrastructures de base en rythme de croisière (2009). La part investie par les municipalités actuellement serait prise en compte aux fins du calcul de leur contribution.

L'importance accordée par le gouvernement fédéral au transport en commun : un atout pour assurer le succès du projet de décentralisation de la Communauté

Pour la portion des revenus destinés au transport en commun, la Communauté recevrait un montant de 30 M\$ dès cette année. À partir de 2009-2010, la Communauté recevrait un montant récurrent de 100 M\$ annuellement. Ce montant permettrait de compenser les municipalités pour les contributions qu'elles doivent actuellement payer aux fins des immobilisations de transport en commun (selon les normes actuelles des programmes de subvention du gouvernement du Québec). Pour les projets actuellement à l'étude, le financement à la charge des municipalités atteindrait 1,4 G\$ sur des investissements totaux estimés à 7,2 G\$.

Tableau 2 - Estimation des revenus de la taxe d'accise fédérale sur l'essence pour les secteurs de la CMM, 2005-2006 et 2009 et 2010

	2005-2006			2009-2010		
RMR	600 M\$, soit 1,5 cent le litre			2 G\$, soit 5 cents le litre		
	Part TC (25 %)	Part infra. (75 %)	Total	Part TC (25 %)	Part infra. (75 %)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Total Québec	34 530 000	103 590 000	138 120 000	115 100 000	345 300 000	460 400 000
CMM	29 685 941	47 844 493	77 530 435	98 953 138	159 481 644	258 434 782
Montréal		25 752 668	25 752 668		85 842 226	85 842 226
Laval		4 897 880	4 897 880		16 326 268	16 326 268
Longueuil		5 261 950	5 261 950		17 539 834	17 539 834
Couronne Nord		6 392 237	6 392 237		21 307 455	21 307 455
Couronne Sud		5 539 759	5 539 759		18 465 862	18 465 862

Prochaine étape : la négociation d'une entente sur le transfert de la taxe d'accise fédérale sur l'essence entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec

Il faut maintenant que le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec parviennent à conclure rapidement une entente afin que les municipalités puissent recevoir, dès cette année, les sommes que le gouvernement du Canada leur destine.

Les nouveaux revenus annoncés par le gouvernement du Canada permettront d'assurer des investissements importants pour la remise à niveau des infrastructures de base des municipalités et des investissements stratégiques et viables dans le réseau métropolitain de transport en commun.

Tableau 3 - Estimation des revenus de la taxe d'accise fédérale sur l'essence pour les municipalités de la couronne Nord, pour la portion destinée aux infrastructures, 2005-2006 et 2009-2010

	2005-2006	2009-2010
	Part Infra. (75 %)	Part Infra. (75 %)
Blainville	533 509	1 778 363
Boisbriand	376 956	1 256 519
Bois-des-Filion	109 697	365 655
Charlemagne	80 357	267 858
Deux-Montagnes	242 690	808 967
L'Assomption	222 075	740 251
Lorraine	134 224	447 414
Mascouche	424 587	1 415 289
Mirabel	407 456	1 358 187
Oka	61 665	205 549
Pointe-Calumet	80 233	267 444
Repentigny	1 026 715	3 422 383
Rosemère	190 579	635 265
Sainte-Anne-des-Plaines	183 307	611 023
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	126 385	421 282
Sainte-Thérèse	345 695	1 152 316
Saint-Eustache	570 411	1 901 370
Saint-Joseph-du-Lac	70 389	234 629
Saint-Sulpice	46 788	155 959
Terrebonne	1 158 519	3 861 731
Total Couronne Nord	6 392 237	21 307 455

Tableau 4 - Estimation des revenus de la taxe d'accise fédérale sur l'essence pour les municipalités de la couronne Sud, pour la portion destinée aux infrastructures, 2005-2006 et 2009-2010

	2005-2006	2009-2010
	Part Infra. (75 %)	Part Infra. (75 %)
Beauharnois	162 070	540 233
Beloil	267 550	891 832
Calixa-Lavallée	6 802	22 675
Candiac	184 399	614 664
Carignan	83 358	277 859
Chambly	289 284	964 281
Châteauguay	580 615	1 935 382
Contrecoeur	73 348	244 492
Delson	99 285	330 952
Hudson	68 578	228 592
La Prairie	272 803	909 345
Léry	32 934	109 780
Les Cèdres	75 007	250 023
L'Île-Cadieux	1 784	5 945
L'Île-Perrot	133 906	446 354
McMasterville	56 604	188 681
Mercier	135 012	450 041
Mont-Saint-Hilaire	204 461	681 536
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	123 937	413 125
Otterburn Park	114 079	380 265
Pincourt	143 571	478 569
Pointe-des-Cascades	13 162	43 875
Richelieu	73 126	243 755
Saint-Amable	104 553	348 511
Saint-Basile-le-Grand	181 855	606 184
Saint-Constant	326 670	1 088 900
Sainte-Catherine	227 495	758 317
Sainte-Julie	383 758	1 279 194
Saint-Isidore	33 805	112 683
Saint-Jean-Baptiste	37 856	126 187
Saint-Lazare	190 635	635 449
Saint-Mathias-sur-Richelieu	58 982	196 608
Saint-Mathieu	27 210	90 699
Saint-Mathieu-de-Beloil	32 201	107 337
Saint-Philippe	56 217	187 390
Terrasse-Vaudreuil	28 952	96 506
Varenes	281 625	938 748
Vaudreuil-Dorion	292 782	975 941
Vaudreuil-sur-le-Lac	12 444	41 478
Verchères	67 043	223 476
Total couronne Sud	5 539 759	18 465 862